

Elections Sénatoriales.

Ordonnance du 1<sup>er</sup> 11. 1958.

Décret du 13. 3. 1959.

Procès verbal de l'Assemblée  
et de l'Assemblée Supplémentaire.

L'an mil neuf cent cinquante neuf le Cinq du mois d'Avril à dix heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Montéjean s'est réuni dans la salle ordinaire de séances, sous la Présidence de M. Bouche François - Maire.

Étaient présents, M. M. le Conseillers municipaux.

1	Bouche François	9	Mattaris Jean.
2	Can Picot Bertrand	10	Bischoff Louis.
3	Barth Jean Marie	11	Colouin Pierre.
4	Levi Raoul	12	Paster Julien.
5	De Lattus Pierre.	13	Laurive Raymond.
6	Beyot Marcel.	14	Paster Jean Marie
7	Chauveau Pierre.	15	Louvolle Marie.
8	Bouche Edmond		

Absents : M. M. Lagoutte Henri - Jorda Jean, Pujol Charles, Chauvet Alfred, Rogé Raymond - Cougès Pierre - tous excusés.

Le Conseil a élu son Secrétaire, M. Chauveau Pierre.

M. le Président, donne lecture :

1. de l'article transcrit ci-dessous :

de l'ordonnance N° 58. 1098. du 1<sup>er</sup> 11. 1958 relatif à l'élection

des Sénateurs.

- 1. du décret N. 19.415 du 13.3.1959 pour l'application de l'ordonnance N. 18.1098 du 11.11.1958 relative à l'élection de Sénateurs de la Métropole et des départements d'outre-mer.
- 2. du décret N. 19.415 du 13.3.1959 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de Sénateurs.
- 3. de l'arrêté préfectoral du 23.3.1959 portant convocation des Conseils Municipaux en vue de l'élection de délégués chargés d'élire les Sénateurs.

Election des délégués.

N. tou de Scrutin.

Le Président a ensuite écrit le compte : procédé, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue de suffrages à l'élection de deux délégués.

Chaque commune municipale, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 10 heures. Il a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels le votant s'est fait connaître	0
<hr/> Reste pour le nombre de suffrages exprimés.	<hr/> 17
Majorité absolue	9

Ont obtenu:

M. Bouche François	17 voix.	M. Lagoutte Henri	17 voix
M. Chauveau Pierre	17 -	M. Léo Raoul	17 -
M. Biscatent Louis	17 -	M. Colowicz Pierre	17.
M. De Lattus Pierre	17 -		

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués:

M. Bouche François	qui a déclaré accepter le mandat.
M. Chauveau Pierre	" " " " " "
M. Biscatent Louis	" " " " " "
M. De Lattus Pierre	" " " " " "
M. Lagoutte Henri	
M. Léo Raoul	qui a déclaré accepter le mandat.
M. Colowicz Pierre	" " " " " "

Election des Suppléants.

Il a été procédé ensuite dans la même forme : l'élection de Cinq suppléants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi le dépôt des votes a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	15
Où déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels le votant ne s'est pas exprimé.	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.	15
Majorité absolue.	8

Ont obtenu:

M. Barthe Jean Marie	1/ voix.	M. Costex	1/ voix
M. Jorde Jean	1/ -	M. Beyret	1/ -
M. Savine Raymond	1/ -		

Ont obtenu la majorité et ont été proclamés suppléants.

- M. Barthe Jean Marie qui a déclaré accepter le mandat
- M. Jorde Jean
- M. Savine Raymond qui a déclaré accepter le mandat
- M. Beyret Marcel

La séance a été levée à 10 heures 30.

Et ont signé les membres présents.

Le Président.

Le Secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal.

*[Signature]*

*[Signatures and stamps of council members]*